



VILLE DE NICE
www.nice.fr

ARRETE MUNICIPAL
N °2019 - 01222

Abrogeant l'arrêté municipal n° 2004-03892 du 7 décembre 2004 et n° 2014-04105 du 19 novembre 2014 et réglementant les opérations de livraison et de transport de marchandises sur le territoire de la Ville de Nice

LE MAIRE DE LA VILLE DE NICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6 et L 2214-4 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.411-1, R.110-2, R.417-9 et R.417-10 qui prévoient les contraventions applicables en cas de stationnement dangereux, gênant ou abusif ,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, notamment son article 63 relatif à la réforme du stationnement payant sur voirie ;

Vu les arrêtés municipaux en vigueur réglementant les diverses zones piétonnes situées sur le territoire de la Ville de Nice ;

Vu les arrêtés municipaux n° 95 CS7 1570 du 18 décembre 1995 et n° 96 CS2 583 du 3 mai 1996, réglementant les opérations de déménagement ;

Vu l'arrêté municipal n° 2004-03892 du 7 décembre 2004 abrogeant les arrêtés municipaux n° 00CS3 850 et n° 00 CS3 982 et réglementant les opérations de livraison et de transport de marchandises à l'intérieur de la Ville de Nice ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014-04105 du 19 novembre 2014 réglementant le stationnement sur les emplacements habituellement réservés aux livraisons dans le périmètre de la zone 1 du stationnement résident et sur le secteur avenue de Saint Sylvestre/boulevard de Cessole est désormais abrogé ;

Vu l'arrêté municipal n° 2018-04748 du 9 octobre 2018 relatif à la réglementation du stationnement sur voirie et portant abrogation de l'arrêté n° 2018-00392 ;

ARRETE MUNICIPAL
N °2019 - 01222

Considérant que le régime des opérations de livraison et de transport de marchandises sur le territoire de la Ville de Nice nécessite d'être simplifié et ce, dans un souci de clarté et de meilleure lisibilité,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les opérations de livraison et de transport de marchandises sur territoire de la Ville de Nice eu égard aux nécessités de la circulation et dans l'intérêt de la sécurité publique notamment, afin de concilier à la fois les impératifs commerciaux des entreprises et magasins riverains et les exigences liées au partage de l'espace public, à la sécurité de l'ensemble des usagers, ainsi qu'à la préservation de la tranquillité du voisinage la nuit,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer de manière spécifique l'arrêt des véhicules dédiés au transport de marchandises sur le territoire de la Ville de Nice et ce, pour les besoins de leur activité,

Considérant que la constatation de troubles à l'ordre public est avérée sur l'année 2018 par l'augmentation significative du nombre des doléances des riverains et usagers recueillis par la Police Municipale dans le cadre de la rédaction de mains-courantes, procès verbaux dressés pour entrave, stationnement dangereux, gênant ou abusif, 90 enlèvements de véhicules de livraison pour le mois de décembre 2018 et 68 enlèvements pour la période du 1^{er} au 17 Janvier 2019, portant ainsi atteinte à la tranquillité publique et à la sécurité publique,

Considérant qu'il convient par conséquent de réglementer les opérations de livraison et de transport de marchandises sur le territoire de la Ville de Nice afin de prévenir les désordres et nuisances portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publics, et notamment, sur le périmètre géographique du stationnement payant afin de tenter de limiter les doubles files qui perturbent grandement la circulation, de favoriser une meilleure rotation des véhicules en stationnement, de limiter les véhicules ventouses, de lutter contre la congestion routière en facilitant la fluidité de la circulation, et ainsi, par une meilleure régulation de la circulation, d'améliorer la qualité de l'air en milieu urbain et la réduction de la pollution .

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n° 2004-03892 abrogeant les arrêtés municipaux n° 00CS3 850 et n° 00 CS3 982 et réglementant les opérations de livraison et de transport de marchandises à l'intérieur de la Ville de Nice et l'arrêté municipal n° 2014-04105 du 19 novembre 2014 réglementant le stationnement sur les emplacements habituellement réservés aux livraisons dans le périmètre de la zone 1 du stationnement résident et sur le secteur avenue de Saint Sylvestre/boulevard de Cessole sont désormais abrogés.

ARRETE MUNICIPAL
N °2019 - 01222**Article 2 : Définitions**

Les termes « arrêt » et « stationnement » sont définis à l'article R.110-2 du Code de la route :

- « arrêt » désigne l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement, le conducteur restant aux commandes de son véhicule ou à proximité, pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer,
- « stationnement » désigne l'immobilisation d'un véhicule sur la route hors les circonstances caractérisant l'arrêt.

Le terme « livraisons » désigne toute opération de chargement ou de déchargement de marchandises d'un véhicule automobile ou poids lourds effectuée à partir de la voie publique, action constituant un arrêt et non un stationnement.

Les « aires de livraison » sont des zones matérialisées dédiées à titre principal à l'arrêt des véhicules utilitaires voire de tourisme dès lors qu'ils effectuent des opérations de chargement et de déchargement telles que prévues par le Code de la Route.

Les aires de livraison dites « permanentes » sont des zones matérialisées dédiées à titre principal à l'arrêt des véhicules utilitaires habilités à effectuer des opérations de chargement et de déchargement de marchandises ou de produits, situées sur le périmètre du stationnement payant de la voirie de la Ville de Nice. Ces aires sont exclusivement réservées aux « conducteurs livreurs de marchandises ».

Les aires de livraison dites « partagées » sont des zones matérialisées dédiées à l'arrêt des véhicules utilitaires habilités à effectuer des opérations de chargement et de déchargement de marchandises ou de produits sur des plages horaires définies, situées sur le périmètre du stationnement payant de la voirie de la Ville de Nice. Ces aires sont utilisables, uniquement en dehors des créneaux horaires réservés pour l'activité livraison, par les autres usagers de la route.

Le terme de « véhicule de catégorie N » est défini à l'article R.311-1 du Code de la route. Il désigne les véhicules à moteur conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues.

Article 3 : Dispositions Générales**Article 3-1 : Véhicules concernés**

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à l'intérieur de la Ville de Nice, tous périmètres confondus, et concernent tous les véhicules automobiles, à l'exception des véhicules suivants :

**ARRETE MUNICIPAL
N °2019 - 01222**

- les véhicules des services publics, ceux de La Poste, et des services de maintenance et d'entretien de la voirie qui, par les obligations de service public, sont amenés à intervenir à toute heure.
- les véhicules effectuant des opérations de déménagement détenant une autorisation particulière délivrée par la Ville de Nice.
- les véhicules effectuant des opérations de manutention ou de livraisons spéciales détenant une autorisation particulière délivrée par la Ville de Nice.
- les véhicules desservant les zones piétonnes soumis aux règles spécifiques de circulation et de stationnement applicables aux différentes zones.

Article 3-2 : Obligations

L'arrêt des véhicules des catégories visées ci-dessus au dernier alinéa de l'article 2 du présent arrêté et poids lourds (véhicules de transport de marchandises), lors des opérations de livraison, doit s'effectuer exclusivement sur les aires réservées à cet effet.

Pendant les opérations de livraison, l'encombrement des trottoirs ou du domaine public par les marchandises empêchant la libre circulation des piétons sont interdits. A cette fin, un espace de passage suffisant pour les piétons, doit être dégagé en permanence.

La durée raisonnable des arrêts sur les aires de livraison est limitée à 40 mn pour les opérations de chargement ou de déchargement. Durant cette opération, le conducteur reste aux commandes du véhicule ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, procéder au déplacement du véhicule. Cette durée étant attestée, à titre informatif, par l'apposition d'un disque horodateur, ce dispositif doit être placé à l'avant du véhicule et sur la face interne ou à proximité immédiate du pare-brise, de manière à pouvoir être, dans tous les cas facilement consulté.

Article 4 : Dispositions spécifiques au périmètre de stationnement payant**Article 4-1 : Horaires de livraison pour les aires partagées**

Dans le périmètre de stationnement payant de la Ville de Nice, et sans préjudice des dispositions particulières mentionnées à l'article 3 du présent arrêté, l'arrêt des véhicules (poids lourds, véhicules « utilitaires ») et véhicules de transport de marchandises doit s'effectuer sur les aires réservées à cet effet aux horaires suivants :

- **véhicules de catégorie N jusqu'à 12 tonnes inclus de PTAC et véhicules frigorifiques jusqu'à 16 tonnes inclus de PTAC :**
 - arrêt pour livraisons et enlèvements des marchandises autorisé de 4h00 à 12h00,

**ARRETE MUNICIPAL
N °2019 - 01222**

– **véhicules de catégorie N dont le PTAC est supérieur à 12 tonnes jusqu'à 44 tonnes inclus de PTAC :**

- arrêt pour livraisons et enlèvements des marchandises autorisé de 4h00 à 7h00, horaires limités en raison de la nécessité de fluidification de la circulation et du respect des mesures de sécurité routière relatives aux véhicules de gros tonnages.

Les aires de livraison dites « partagées » sont mentionnées dans une annexe jointe au présent arrêté, à titre informatif et provisoire à la date de signature dudit arrêté.

Uniquement en dehors des créneaux horaires réservés pour l'activité livraison, ces aires dites « partagées » sont utilisables, par les autres usagers de la route.

Article 4-2 : Horaires des aires de livraison dites « permanentes »

L'arrêt pour livraisons et enlèvement de marchandises est autorisé sans restriction d'horaire pour les véhicules de catégorie N.

Les aires de livraison dites « permanentes » sont mentionnées dans une annexe jointe au présent arrêté dénommée « aires de livraison dites permanentes situées dans le périmètre de stationnement payant ».

Article 5 : Sanctions

Les infractions au présent arrêté seront constatées et réprimées par tout officier de police judiciaire, agent de police judiciaire ou agent de police judiciaire adjoint, territorialement compétent, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- **d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire.**

Dans l'hypothèse où la décision critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux dans le délai de deux mois :

- soit à compter de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux,
- soit à compter de l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'accusé de réception par la Ville de Nice de la demande de recours gracieux.

**ARRETE MUNICIPAL
N °2019 - 01222**

En effet, le silence gardé par l'administration pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

- **d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.**

Article 7 : Affichage

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Nice et dans les mairies annexes.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Nice.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

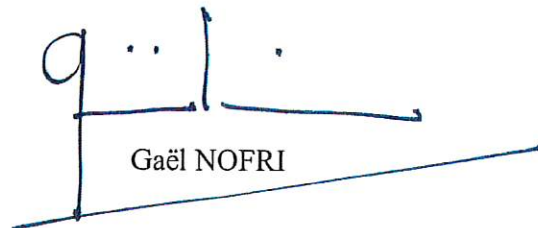
- Monsieur le Préfet du département des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Représentant légal de la Régie Ligne d'Azur

Article 9 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Nice et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT EN L'HÔTEL DE VILLE DE NICE, le 14 MARS 2019

Pour le Maire
Le Conseiller Municipal délégué au stationnement, à la circulation et aux espaces piétons



Gaël NOFRI

PJ :

- liste des aires permanentes,
- liste des aires partagées arrêtée au 14 mars 2019, à titre informatif et provisoire,
- périmètre de stationnement payant sur voirie.

Liste des aires partagées arrêtée au 14 mars 2019, à titre informatif et provisoire

OID	N° IM VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSHV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF. ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETAT2
165	2	Avenue Adolphe Isnard-Serrat			7	2012-06-20	2012-02463		OUI	RAS	En vigueur
197	73	Avenue Alfred Bourglione			20				OUI		En vigueur
36	38	Avenue aluber		10	0	2006-04-11	2006-01219		OUI	RAS	En vigueur
382	19	Avenue Aluber			10	2006-05-11	2006-01592		OUI	RAS	En vigueur
207	6	Avenue Aluber			15				OUI	Aire déplacée au n°24 suite au changement de sens de circulation	En vigueur
308	24	Avenue Aluber			15	2009-01-16	2009-00071		OUI		En vigueur
166	31	Avenue Baquis		10					OUI		En vigueur
395	10	Avenue Cyrille Besset			10				OUI	Fermiure du Schilcker précédemment à proximité	En vigueur
194	3	Avenue de Camras			13				OUI	Nuit de 19h à 6h du matin	En vigueur
46	10	Avenue de la Californie			11				OUI		En vigueur
45	11	Avenue de la Californie			11				OUI		En vigueur
48	28	Avenue de la Californie			11				OUI		En vigueur
73	108	Avenue de la Californie			11				OUI		En vigueur
207	207	Avenue de la Californie			11				OUI		En vigueur
79	286	Avenue de la Californie			11				OUI		En vigueur
49	117	Avenue de la Californie			12				OUI		En vigueur
77	229	Avenue de la Californie			12				OUI		En vigueur
70	48	Avenue de la Californie			13				OUI		En vigueur
51	212	Avenue de la Californie			13				OUI		En vigueur
80	259	Avenue de la Californie			13				OUI		En vigueur
47	17	Avenue de la Californie			14				OUI		En vigueur
71	84	Avenue de la Californie			14				OUI		En vigueur
72	99	Avenue de la Californie			14				OUI		En vigueur
50	180	Avenue de la Californie			14				OUI		En vigueur
76	228	Avenue de la Californie			14				OUI		En vigueur
78	238	Avenue de la Californie			14				OUI		En vigueur
190	172	Avenue de la Californie			15				OUI	Nuit de 19h à 6h du matin	En vigueur
74	126 bis	Avenue de la Californie			15				OUI		En vigueur
52	272 bis	Avenue de la Californie			16				OUI		En vigueur
147	1	Avenue des Fleurs			13	2010-11-30	2010-04510		OUI	Panoneau amarré 35 €	En vigueur
361	23	Avenue Desambrois			0				OUI		En vigueur
146	10	Avenue Durante			12				OUI	Croisillons absents	En vigueur
89	0	Avenue Durante			0				OUI	Prendre AMI	En vigueur
334	12	Avenue Faix Faure			0				OUI		En vigueur
335	141TER	Avenue Faix Faure			0				OUI		En vigueur
35	37	Avenue Georges Clemenceau			0				OUI	RAS	En vigueur
86	2	Avenue Georges Clemenceau			15	2004-08-04	2004-02285		OUI	RAS	En vigueur
88	26	Avenue Georges Clemenceau			15	2005-05-10	2005-01455		OUI	RAS	En vigueur
87	29	Avenue Georges Clemenceau			0				OUI		En vigueur
353	5	Avenue Marchal Foch		15	0				OUI		En vigueur
352	16	Avenue Marchal Foch		10	0				OUI		En vigueur
350	33	Avenue Marchal Foch		0	0				OUI		En vigueur
351	37	Avenue Marchal Foch		0	0				OUI		En vigueur
228	2	Avenue Marchal Foch		15	0				OUI	Face sur n°1	En vigueur
342	1	Avenue Notre-Dame		10	0				OUI		En vigueur
341	33	Avenue Notre-Dame		0	0				OUI		En vigueur
280	4	Avenue Raymond Combul		30	0				OUI		En vigueur
507	4	Avenue Romain Roland		14	0				OUI		En vigueur
336	18	Avenue Saint-Jean-Baptiste		15	0				OUI		En vigueur
266	104	Avenue Saint-Lambert		10	0				OUI	En attente de création - en remplacement de l'arrêt minute existant - en vue de l'implantation d'un leader	En vigueur
267	107	Avenue Saint-Lambert		17	0				OUI	Prise à angle validé	En vigueur

OID	N° IM VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MISPV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF. ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETAT
222	19	Boulevard Joseph Garnier			10				Oui		En vigueur
312	1	Boulevard Raimbaudi		10	0				Oui		En vigueur
313	19	Boulevard Raimbaudi		20	0				Oui		En vigueur
314	22	Boulevard Raimbaudi		15	0				Oui		En vigueur
315	27	Boulevard Raimbaudi		15	0				Oui		En vigueur
316	35	Boulevard Raimbaudi		5	0				Oui		En vigueur
483	66	Boulevard Rizzo			0				Oui	A hauteur du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
484	54	Boulevard Rizzo			30				Oui	A hauteur du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
500	28	Boulevard Stalingrad			11				Oui	A hauteur/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
499	50	Boulevard Stalingrad			13				Oui	A hauteur du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
497	36	Boulevard Stalingrad			15				Oui	A hauteur du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
236	10	Boulevard Tzarevitch		20	0	2004-11-30	2004-03782		Oui	A.M. 2005-00582 modifié 2004-03782	En vigueur
484	50	Boulevard Victor Hugo			10	2000-12-18	2000-00071		Oui	RAS	En vigueur
476	18	Cité du Parc			30				Oui	Face au n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
243	15	Passage Emile Néguin			8				Oui	Prendre Alt	En vigueur
167	12	Passage Marth			14	2001-12-29	2001-00172		Oui	RAS	En vigueur
458	10	Place Auguste Blanqui			15				Oui	Au droit du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
92	0	Place Croix de Marbre - Rue de France			12	2001-07-03	2001-00199		Oui	RAS	En vigueur
154	1	Place Franklin			15	2004-10-25	2004-03901		Oui	Paroceanu amandé absent - Paroceanu sur éclairage public	En vigueur
137	7	Place Général Marshall		10	0				Oui	Face au n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
489	7	Place Saint-François			15				Oui		En vigueur
40		Place Wilson		10	0				Oui		En vigueur
474	26	Promenade Raoul Bosio			0				Oui	26/32 Cours Saleya/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
373	11	Quai des Deux Emmanuel			23				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
515	16	Quai des Docks			0				Oui		En vigueur
529	4	Quai Papacino			0				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
282	8	Rue Alberti		10	0				Oui		En vigueur
283	14	Rue Alberti		15	0				Oui		En vigueur
284	18	Rue Alberti		5	0				Oui		En vigueur
246	16	Rue Alexs Mossa			16	2005-08-31	2005-02756		Oui	Paroceanu amandé 35 €	En vigueur
179	18	Rue Alphonse Karr			15	1996-01-25	1996-00167		Oui	RAS	En vigueur
	21	Rue Alphonse Karr		15					Oui		En vigueur
159	3	Rue Alphonse Karr		15					Oui		En vigueur
201	15	Rue Amiral de Grasse			25	2001-02-05	2001-00170		Oui	ex n° AM : 01CS30252	En vigueur
202	10	Rue Andrioli			10	1990-05-22	1990-00152		Oui	Paroceanu amandé 35 €	En vigueur
418	34	Rue Arson			13	2012-07-20	2012-03033		Oui	Paroceanu amandé 35 €	En vigueur
415	49	Rue Arson			0				Oui	Au droit du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
421	43	Rue Arson			12				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
424	72	Rue Arson			15				Oui	A hauteur du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur
423	50 face	Rue Arson			15				Oui	A hauteur du n°/Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés.	En vigueur

NUMERO	NOM VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSPV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF-ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETAT2
419	29	Rue Arson			17				Oui	A hauteur du n°1 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
344	13	Rue Assailly		15	0				Oui		En vigueur
363	18	Rue Assailly		15	0				Oui		En vigueur
486	39	Rue Auguste Gal		10	0				Oui		En vigueur
55	41	Rue Auguste Gal		10	0				Oui		En vigueur
364	2	Rue Badet		15	0				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
366	5	Rue Badet		15	0				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
431	22 face	Rue Barbarts	Service d'urgence hospital	20	0				Oui		En vigueur
431	76	Rue Barbarts			12				Oui	Entre les n° 72 et 74 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
428	84	Rue Barbarts			14				Oui	A hauteur des n° livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
426	5	Rue Barbarts			15				Oui	Au droit des n° 1 et 5 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
41	31 bis	Rue Barria			12				Oui		En vigueur
433	35	Rue Barria			13				Oui	Au droit du n° livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
450	6	Rue Bavastro		15	0				Oui	A hauteur des n° 6 et 8 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
455	21	Rue Beaumont		15	0				Oui	Au droit du n° livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
453	32	Rue Beaumont			12				Oui	Côté sud de la rue livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
368	38	Rue Beaumont			12				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
451	5	Rue Beaumont			14				Oui	Au droit du n° livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
456	50	Rue Beaumont		15	16				Oui	Côté sud livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
359	39	Rue Beaumont		15	0				Oui		En vigueur
331	18 bis	Rue Biscarra		25	0				Oui		En vigueur
331	2	Rue Blancs		15	0				Oui		En vigueur
		Rue Bonaparte		15					Oui		En vigueur
102	2	Rue Bonaparte		30					Oui		En vigueur
101	22	Rue Bottéro			18	2004-10-04	2004-03037		Oui	Panonceau amende 35 €	En vigueur
60	1	Rue Bottéro			18	2005-05-10	2005-01457		Oui	Panonceau amende absent	En vigueur
374	4	Rue Cassini		15	0				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
509	16	Rue Cassini		15	0				Oui		En vigueur
510	13 bis	Rue Cassini		15	0				Oui		En vigueur
117		rue chateaneuf	devant credit agricole		0				Oui		En vigueur
332	2	Rue Chauvain		20	0				Oui		En vigueur
261	45	Rue Clément Roassel			12				Oui	Au droit du n°	En vigueur
260	16	Rue Clément Roassel		15	15				Oui		En vigueur
262	52	Rue Clément Roassel		20	20				Oui		En vigueur
100	1	Rue Commandant Berretta		15	15	2011-05-30	2011-02197		Oui	Au droit du n°	En vigueur
214	51	Rue Dabray			12				Oui	Au droit du n° Aire de livraison créée en mars 2014	En vigueur
212	21	Rue Dabray			15				Oui	Face au n° Marquage au sol à reprendre	En vigueur
213	41	Rue Dabray			15				Oui	Entre les n° 41 et 43	En vigueur
360	3	Rue d'Alger		15	0				Oui		En vigueur
34	12	Rue Dalpozzo			13	2004-02-03	2004-00310		Oui	RAS	En vigueur
95	0	Rue Dalpozzo		10	20				Oui	prendre AMI	En vigueur

REC
Reçu le 15/05/2019

OID	N° IM VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF. ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	EIA12
260	3	Rue d'Alsace Lorraine			12	1977-11-25	1977-00030		Oui	Etude en cours pour repositionnement au niveau du n°9	En vigueur
198	12	Rue d'Alsace-Lorraine			12	1986-09-09	1986-00080		Oui	RAS	En vigueur
208	10	Rue d'Angleterre			12				Oui	Croisillons absents - Prendre AMI	En vigueur
205	21	Rue d'Angleterre			15	2007-07-04	2007-02319		Oui	RAS	En vigueur
204	26	Rue d'Angleterre			20	2004-10-16	2004-03191		Oui	RAS	En vigueur
97	7	Rue Dante			13	2005-09-30	2005-03157		Oui	Ancien marquage	En vigueur
96	15	Rue Dante			18	1986-10-13	1986-00062		Oui	Panonceau amende 35 €	En vigueur
215	4	Rue d'Aulun			15				Oui		En vigueur
124	0	rue de Baugique			0				Oui		En vigueur
476	0	Rue de Baugique			8	2015-12-15	2015-05241		Oui	Pas de n° de voie - AL située juste au dessus de l'avenue Duranti - sortie du tunnel de la Gare	En vigueur
99	12	Rue de Balgaque			15	2004-08-18	2004-02439		Oui	RAS	En vigueur
118	32	Rue de Chateaufort			12	2010-08-24	2010-03263		Oui	Panonceau amende 35 € - Ancien marquage	En vigueur
116	19	Rue de Chateaufort			19	2012-07-20	2012-03034		Oui	RAS	En vigueur
121	31	Rue de Chateaufort			20	2005-03-17	2005-00885		Oui	Panonceau amende 35 €	En vigueur
147	7	Rue de Dillon			18				Oui	Entre les n° 7 et 9 côté Ouest	En vigueur
210	14	Rue de Dillon			18				Oui	Au droit du n°	En vigueur
376	8	Rue de Foresta			15				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
81	146	Rue de France			12			2018-07-01	Oui		En vigueur
54	179	Rue de France			14				Oui		En vigueur
150	54	Rue de France			20	2004-11-30	2004-03902		Oui	RAS	En vigueur
148	90	Rue de France			20	2004-11-30	2004-03789		Oui	Panonceau amende 35 €	En vigueur
149	109	Rue de France			20	2006-04-11	2006-01218		Oui	Modifié n° 2005-01533 du 17-05-05 - Panonceau amende 35€	En vigueur
		21 face			15				Oui		En vigueur
		Rue de France			15				Oui		En vigueur
151	85	Rue de France, devant super U			15	2013-05-28	2013-01943		Oui	RAS	En vigueur
152	89	Rue de France, angle gambetta			10	2013-06-28	2013-01843		Oui	Alte existante à rajouter au listing	En vigueur
109	43	Rue de la Buffa			10				Oui	Alte existante à rajouter au listing	En vigueur
108	61	Rue de la Buffa			0	1991-07-22	1991-00005		Oui	Croisillons absents	En vigueur
104	25	Rue de la Buffa			12	2004-02-03	2004-00308		Oui	Croisillons absents	En vigueur
106	49	Rue de la Buffa			12	2004-02-04	2004-00325		Oui	Croisillons absents	En vigueur
107	65	Rue de la Buffa			10	2004-11-30	2004-03903		Oui	Croisillons absents	En vigueur
105	3	Rue de la Buffa			27	2009-10-05	2009-03004		Oui	En chantier	En vigueur
39		Rue de la Liberté			15				Oui	RAS	En vigueur
320	1	Rue de Léopante			0				Oui		En vigueur
319	6	Rue de Léopante			15				Oui		En vigueur
318	25	Rue de Léopante			15				Oui		En vigueur
317	31	Rue de Léopante			10				Oui		En vigueur
300	11	Rue de l'Hôtel des Postes			15				Oui		En vigueur
299	17	Rue de l'Hôtel des Postes			10				Oui		En vigueur
301	23	Rue de l'Hôtel des Postes			10				Oui		En vigueur
302	31	Rue de l'Hôtel des Postes			0				Oui		En vigueur
303	38	Rue de l'Hôtel des Postes			15				Oui		En vigueur
298	49	Rue de l'Hôtel des Postes			15				Oui		En vigueur
412	10	Rue de Orestis			10				Oui	A hauteur du n°11 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
343	9	Rue de Paris			15				Oui		En vigueur
348	15	Rue de Paris			3				Oui		En vigueur
347	17	Rue de Paris			3				Oui		En vigueur
346	27	Rue de Paris			3				Oui		En vigueur
345	33	Rue de Paris			3				Oui		En vigueur
435	103	Rue de Roquebillière			20				Oui		En vigueur
487	88	Rue de Roquebillière			15				Oui	Angle rue Leotard/ Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur

OID	N° M VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSFV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF. ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETATZ
251	7	Rue de Russe				2010-02-26	2010-00816		Oui	Aire déplacée au n°7 suite à l'instauration d'une interdiction de stationner côté Est	En vigueur
250	1	Rue de Russe				2010-02-26	2010-00643		Oui	Aire déplacée au n°1 suite à l'instauration d'une interdiction de stationner côté Est	En vigueur
198	6	Rue Daillee		15	0				Oui		En vigueur
208	1	Rue des Combattants en Afrique du Nord			0				Oui	A hauteur du n°	En vigueur
210	16	Rue des Combattants en Afrique du Nord			10				Oui	A hauteur du n°	En vigueur
211	24	Rue des Combattants en Afrique du Nord			15				Oui	Marquée au sol à reprendre	En vigueur
468	18	Rue des Poiers			15	2014-10-06	2014-04084		Oui	A hauteur du n°	En vigueur
142	2	Rue Désiré Niel			0				Oui		En vigueur
141	10	Rue Désiré Niel			15				Oui		En vigueur
218	7	Rue Diderot			15				Oui		En vigueur
166	15	Rue d'Italie			12	2001-12-29	2001-00172		Oui	RAS	En vigueur
169	16	Rue d'Italie - Eglise			14	2001-12-29	2001-00172		Oui	RAS	En vigueur
322	10	Rue Docteur Albert Ballestre			0				Oui		En vigueur
199	0	Rue Docteur Albert Ballestre			15				Oui		En vigueur
190	1	Rue Docteur Levesi			14				Oui	Après-midi et nuit	En vigueur
413	0	Rue Docteur Pierre Richelmi			15				Oui	Au droit du n° 39, sur le côté nord/livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
34	10	Rue du Docteur Pierre Richelmi		20					Oui		En vigueur
90	6	Rue du Congrès		15	0				Oui		En vigueur
140	22	Rue du Congrès			15	2004-04-20	2004-01058		Oui	RAS	En vigueur
59	0	Rue Edouard Bari		10	0				Oui		En vigueur
519	14	Rue Emmanuelle Philibert			0				Oui		En vigueur
375	8	Rue Emmanuel-Philibert	En travaux tram ligne 2 le 3 janvier 2017		15				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
357	9	Rue Fodéré		15	12				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
356	10	Rue Foncei		15	0				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
401	20	Rue Fontaine de la Ville			14				Oui	A hauteur du n°11 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
407	7	Rue François Gussol			15				Oui	Angle rue Bonaparte - Entre les n°7 et 9 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
502	17	Rue François Gussol			15				Oui	Angle place Ile de Beaulieu livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
534	27	Rue Georges Ville			15				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
501	17	Rue Georges Ville			20				Oui	Au droit du n°7 livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
297	32	Rue Georges Ville		15	0				Oui		En vigueur
295	18	Rue Gioffredo		15	0				Oui		En vigueur
284	22	Rue Gioffredo		20	0				Oui		En vigueur
293	32	Rue Gioffredo		15	0				Oui		En vigueur
292	38	Rue Gioffredo		10	0				Oui		En vigueur
291	44	Rue Gioffredo		15	0				Oui		En vigueur
290	50	Rue Gioffredo		20	0				Oui		En vigueur
289	54	Rue Gioffredo		20	0				Oui		En vigueur
288	62	Rue Gioffredo		20	0				Oui		En vigueur
158	0	Rue Gouraud	devenir restaurant le dimanche	20	0	1977-11-25	1977-00056		Oui	Croisillons absents	En vigueur
157	25	Rue Gouraud			10	2002-11-06	2002-00726		Oui	Croisillons absents	En vigueur

NUMERO	N° M VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSPV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF. ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETATZ
196	34	Rue Gouraud			15	2004-10-25	2004-03289		Oui	RAS	En vigueur
195	56	Rue Gouraud			15	1990-11-06	1990-00062		Oui	RAS	En vigueur
190	8	Rue Girmaldi			15	2011-09-19	2011-04038		Oui	RAS	En vigueur
191	5	Rue Gubermatis		10	0				Oui		En vigueur
190	9	Rue Gubermatis		15	0				Oui		En vigueur
189	20	Rue Gubermatis		15	0				Oui		En vigueur
188	21	Rue Gubermatis		15	0				Oui		En vigueur
187	11	Rue Gustave Delove		20	0				Oui		En vigueur
189	5	Rue Hanry		15	0				Oui		En vigueur
184	8	Rue Hanry		10	0				Oui		En vigueur
185	11	Rue Hanry		10	0				Oui		En vigueur
186	2	Rue Jacques Offenbach			15	2004-10-25	2004-03289		Oui	RAS	En vigueur
189	2	Rue Jeanne d'Arc			13				Oui	Entre le n°2 et l'avenue Bortolione	En vigueur
188	3	Rue Jean-Pierre Papon			15				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
188	14	Rue Joseph Brès			15	1990-07-11	1990-00071		Oui	RAS	En vigueur
189	2	Rue Lantime			15				Oui		En vigueur
189	17	Rue Lantime			10				Oui		En vigueur
189	28	Rue Lantime			10				Oui		En vigueur
187	36	Rue Lantime			15				Oui		En vigueur
182	8	Rue Lascaris			15				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
182	11	Rue Longobardi			15				Oui		En vigueur
7		rue macarani	devant spar	20	0				Oui	Prendre à l'...	En vigueur
32	4	Rue Maraldi		15	0				Oui		En vigueur
223	30	Rue Marceau			15				Oui		En vigueur
173	36	Rue Marché Joffre			14	2005-09-30	2005-03159		Oui	Au droit du n°	En vigueur
174	2	Rue Marché Joffre			15	2007-10-22	2007-03567		Oui	RAS	En vigueur
170	8	Rue Marché Joffre			15	2005-09-30	2005-03160		Oui	RAS	En vigueur
176	96	Rue Marché Joffre			15	1991-01-08	1991-00081		Oui	RAS	En vigueur
172	20	Rue Marché Joffre			20	2005-09-30	2005-03181		Oui	RAS	En vigueur
171	94	Rue Marché Joffre			20	2005-09-30	2005-03173		Oui	RAS	En vigueur
410	3 à 3bis	Rue Maron-Seymour			30				Oui	Au droit du n° Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
245	15	Rue Meyerbeer			15	2012-03-19	2012-01020		Oui	RAS	En vigueur
224	20	Rue Michel Ange			15				Oui	Au droit du n°	En vigueur
53	31 bis	RUE MICHEL ANGE			20				Oui		En vigueur
227	2	Rue Michner			19				Oui	Au droit du n°	En vigueur
326	7	Rue Milton			0				Oui		En vigueur
230	17	Rue Molère		20	0				Oui	A hauteur du n°	En vigueur
229	2	Rue Molère			15				Oui		En vigueur
248	17	Rue Paganni		25	0				Oui	Nouvelle Aïe	En vigueur
30	1	rue Paganni			14				Oui		En vigueur
249	0	Rue Paganni			15	2015-06-28	2015-03910		Oui	Pas de n° de voie - Al située côté Ouest entre Thiers et Belgique	En vigueur
232	11	Rue Parmentier			15				Oui	Au droit du n° Marcuque au sol à reprendre	En vigueur
133	13	Rue Pastorelli		20	0				Oui		En vigueur
354	30	Rue Pastorelli		10	0				Oui		En vigueur
135	38	Rue Pastorelli		15	0				Oui		En vigueur
134	53	Rue Pastorelli			0				Oui		En vigueur
143	15	Rue Paul Déroulède		10	0	2006-11-09	2006-03614		Oui	RAS	En vigueur
144	12	Rue Paul Déroulède			15	2009-07-16	2009-02779		Oui	RAS	En vigueur
181	12	Rue Paul Fehour			13				Oui	Au droit du n° Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
257	6	Rue Paul Valéry			13	2005-02-25	2005-00636		Oui	Panonceau amende 3€	En vigueur
139	14	Rue Pencharatti		20	0				Oui		En vigueur
337	2	Rue Perinax		10	0				Oui		En vigueur
340	26	Rue Perinax		15	0				Oui		En vigueur

NUM VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MISPV	LONGUEUR	DATE ARRETÉ	REF. ARRETÉ	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETAT
338	Rue Perrinax		151	0				Oui		En vigueur
339	Rue Perrinax - Galerie de la Victoire		15	0				Oui		En vigueur
340	Rue Pierre Blanc		1	0				Oui		En vigueur
341	Rue Provana de Leyni		20	0				Oui		En vigueur
342	Rue Raiberti			12				Oui		En vigueur
343	Rue Raiberti			25				Oui	Au droit de la cité marchande	En vigueur
344	Rue Raymond Poincaré	provisoire tram 12 en lieu et place rue de France		0				Oui	Aire en projet - Secteur 12 du Tram	En vigueur
345	Rue Reims Jeanne			15				Oui	A l'heure du n°	En vigueur
346	Rue Reims Jeanne			16				Oui	Au droit du n°	En vigueur
347	Rue Reims Jeanne			23				Oui		En vigueur
348	Rue Ribotti			13				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
349	Rue Ribotti			13				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
350	Rue Ribotti			13				Oui	Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
351	Rue Robillot		15	0				Oui		En vigueur
352	Rue Robillot			15				Oui		En vigueur
353	Rue Rouget de Lisle			15				Oui	Côté nord à 50 mètres à l'est de la rue Diderot	En vigueur
354	Rue Rouget de Lisle			15				Oui	Aire située face au n° 3 - En attente de suppression	En vigueur
355	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
356	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
357	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
358	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
359	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
360	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
361	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
362	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
363	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
364	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
365	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
366	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
367	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
368	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
369	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
370	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
371	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
372	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
373	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
374	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
375	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
376	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
377	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
378	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
379	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
380	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
381	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
382	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
383	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
384	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
385	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
386	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
387	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
388	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
389	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
390	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
391	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
392	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
393	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
394	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
395	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
396	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
397	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
398	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
399	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
400	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
401	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
402	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
403	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
404	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
405	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
406	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
407	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
408	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
409	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
410	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
411	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
412	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
413	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
414	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
415	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
416	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
417	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
418	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
419	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
420	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
421	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
422	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
423	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
424	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
425	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
426	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
427	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
428	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
429	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
430	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
431	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
432	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
433	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
434	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
435	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
436	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
437	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
438	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
439	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
440	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
441	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
442	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
443	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
444	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
445	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
446	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
447	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
448	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
449	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
450	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
451	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
452	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
453	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
454	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
455	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
456	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
457	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
458	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
459	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
460	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
461	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
462	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
463	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
464	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
465	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
466	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
467	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
468	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
469	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
470	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
471	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
472	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
473	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
474	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
475	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
476	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
477	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
478	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
479	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
480	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
481	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
482	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
483	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
484	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
485	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		En vigueur
486	Rue Rouget de Lisle			15				Oui		

OID	N VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSPV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	Auteur du n°	OBSERVATION	ETAT2
270	41	Rue Vermer			45				Oui	379		En vigueur

AR PREF

006-210600888-2019031

Reçu le 15/03/2019

Liste des aires partagées arrêtée au 14 mars 2019, à titre informatif et provisoire

NUM VOIRIE	NOM VOIE	COMPLEMENT	LONGUEUR MSPV	LONGUEUR	DATE ARRETE	REF. ARRETE	DATE CREATION	PARTAGEE	OBSERVATION	ETAT2
163	Boulevard François Grosso	95 pas - horo 723		12	2012-07-20	2012-03039		Oui	Paroceanu amende 35 € - Ancien marquage - Parneau - Interdiction de stationnement uniquement	En vigueur
162	Boulevard François Grosso	140 pas - horo 704 172 pas - horo 713		15	2006-05-16	2006-01652		Oui	Paroceanu amende 35 € plus de parneau...	En vigueur
161	Boulevard François Grosso	90 pas - horo 723		17	2005-05-30	2005-01703		Oui	Paroceanu amende 35 €	En vigueur
149	Boulevard Gambetta	113 pas - horo 926 120 pas - horo 909		10				Oui	Au droit du n°	En vigueur
140	Boulevard Gambetta	160 pas - horo 910 110 pas - horo 908		10				Oui	Au droit du n°	En vigueur
132	Boulevard Gambetta	75 pas - horo 909		12				Oui	Au droit du n°	En vigueur
129	Boulevard Gambetta - city market	154 pas - horo 908 166 pas - horo 909	15					Oui		En vigueur
9	Boulevard gambetta, face au 135	95 pas - horo 909	20	0				Oui	Au droit du n°	En vigueur
485	Boulevard Rizzo	243 pas - horo 1104 235 pas - horo 250 Zone 2		0				Oui	A hauteur du n° Livraisons autorisées du lundi au samedi de 20h à 7h hors jours fériés	En vigueur
484	Boulevard Rizzo	220 pas - horo 1103 210 pas - horo 250 Zone 2		30				Oui	A hauteur du n° Livraisons autorisées 17 et 24 h/24	En vigueur
286	Boulevard Itzevitch	150 pas - horo 944	20	0	2004-11-30	2004-03782		Oui	AMM 2005-00582 modifié 2004-03782	En vigueur
235	Rue Raiberti	95 pas - horo 945		12				Oui		En vigueur
234	Rue Raiberti	170 pas - horo 902 173 pas - horo 948		25				Oui	Au droit de la cité marchande	En vigueur

ANNEXE A L'ARRETE MUNICIPAL N° 2019 - 01222

AIRE DE LIVRAISON DITES "PERMANENTES"
SITUÉES DANS LE PERIMETRE DE STATIONNEMENT PAYANT

NUMERO DE VOIE	NOM DE VOIE
2	rue Biscarra
10	rue Gioffredo
13	rue Lamartine
91	quai des Etats-Unis
24	quai Lunel
30	quai Lunel
6	quai Papacino
14	quai Papacino
2	rue Louis Gassin
1 au 3	rue raoul Bosio
6	rue raoul Bosio
11	quai Rauba Capou
1	rue Desbouth
12	rue Gabriel Fauré
1	rue de la Liberté
3	rue de la Liberté
9 bis	rue de la Liberté
1	place Grimaldi
2	place Grimaldi
2	rue Maccarani
2	avenue de Suède
10	rue du Congrès
6	rue du Congrès
1	rue Meyerbeer
5	rue Cronstadt
1	bd Gambetta
1	rue Saint Philippe
2	rue Paul Valéry
53	promenade des Anglais
57	promenade des Anglais
99 bis	promenade des Anglais
159	promenade des Anglais
195	promenade des Anglais
225	promenade des Anglais
291	promenade des Anglais
321	promenade des Anglais

AR PREFECTURE

006-210600888-20190314-2019_01222-AR
Reçu le 15/03/2019

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

PÉRIMÈTRE DE STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

